

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES 2021-2025



Le Schéma Départemental des Services aux Familles

Le développement des crèches AVIP s'inscrit dans les actions du schéma. Grâce à ce dispositif, les partenaires ambitionnent d'apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des familles en situation de vulnérabilité dans une logique d'insertion sociale en garantissant l'égalité d'accès pour tous les enfants et les familles.

La difficulté d'accès aux établissements d'accueil du jeune enfant, en particulier pour les cheffes de famille monoparentale, constitue un frein majeur de retour à l'emploi.

Contact

Sophie HENNEQUIN
Chargée de Conseil et Développement
03.84.97.75.67
sophie.hennequin@caf70.caf.fr

Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle



*Faciliter le retour à l'emploi des
parents de jeunes enfants*



Qu'est-ce qu'une crèche AVIP ?

L'établissement d'accueil du jeune enfant, bénéficiaire de la PSU qui soutient **les parents**, engagés dans une **recherche d'emploi**, en réservant **une place d'accueil** en crèche pour **leur enfant** âgé de 0 à 3 ans.

Le parent demandeur d'emploi qui signe un contrat d'engagement tripartite avec la crèche et un conseiller emploi.

Devenez une crèche AVIP

Adressez-le par mail **avant le 20 janvier 2025** à l'adresse suivante : ccd@caf70.caf.fr

A réception de votre dossier complet, le **Comité de labellisation** « Crèche AVIP » se réunira début février pour examiner votre dossier afin de labelliser votre établissement et vous permettre de bénéficier d'une subvention forfaitaire exceptionnelle.



Engagez-vous !

Réservez au moins **20 % de la capacité** d'accueil, **Adaptez** votre organisation pour répondre aux besoins de garde des parents, d'accueil et d'intégration de l'enfant,

Proposez **un temps d'accueil de 10 heures** minimum hebdomadaires et l'adapter à l'évolution de la situation professionnelle,

Pérennisez la solution d'accueil en cas de retour à l'emploi,

Accompagnez le parent dans la séparation avec l'enfant, le soutien à la parentalité,

Agissez en lien avec **les partenaires**, les acteurs de l'insertion professionnelle et évaluez vos actions.

